



Groupe de travail Questions européennes et générales

RAPPORT

06.07.2023

CONVENORS	Joëlle Delvaux (AGD&A) & Kevin Verbelen (Agoria)
SECRÉTAIRE	Bart Engels (AGD&A)
PRÉSENTS	Anne-Sophie Lammertyn – AAD&A / AGD&A Bart Engels – AAD&A / AGD&A Céline Pouleyn – AAD&A / AGD&A Gert Delcor – AAD&A / AGD&A Gert Verboven – AAD&A / AGD&A Ilse Eelen – AAD&A / AGD&A Immlé De Staercke – AAD&A / AGD&A Jeroen Sarrazyn – AAD&A / AGD&A Joëlle Delvaux – AAD&A / AGD&A Kathleen Van Craenenbroeck – AAD&A / AGD&A Kristof Vranckaert – AAD&A / AGD&A Liesbeth Deprez – AAD&A / AGD&A Marc De Keer – AAD&A / AGD&A Nick Van Geerteruy – AAD&A / AGD&A Patrick Versluys – AAD&A / AGD&A Ruth J.A. Verhelst – AAD&A / AGD&A Sven J. Van Der Biest – AAD&A / AGD&A Werner Rens – AAD&A / AGD&A Rossana Gresia – SPF Santé Publique – FOD Volksgezondheid Audenaert Filip Caroline Gubbi Charlotte De Decker Christina Horckmans De Ridder, Tom Dimitri Serafimoff Eddy Verschueren Fiaz Darshan Filip Goossens Geert Vandenberg Gregor Vekemans Haesebeyt Stefanie Ingrid Butoyi Jan Van Wesemael Kevin Verbelen – AGORIA Koen Meyskens Kristin van Kesteren–Stefan Lucas Verborgh Michael Gomez Michael Van Giel Olivier Schoenmaeckers Sabine Van Depoele Sophie L. Stefanie Verheyden Stephanie Dierick Sylvie Groeninck Thomas Van Asch

Point 1 de l'ordre du jour : Informations relatives aux communications de paiement

Le département Comptabilité de l'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) constate qu'une part croissante des paiements de l'AGD&A atterrit dans les sommes en suspens en conséquence de communications de paiement incorrectes. Ces sommes entrantes doivent donc être traitées manuellement par les fonctionnaires, ce qui peut causer des retards. En outre, la destination de ces paiements n'est pas toujours claire.

Pour garantir une attribution rapide et correcte des paiements, il est recommandé que les opérateurs utilisent les communications de paiement automatisées. Pour les communications de paiement qui diffèrent,

on ne peut garantir un traitement manuel immédiat. En tant que titulaire d'un compte client, il faut veiller à ce que les coordonnées du compte client soient toujours à jour. Ces données sont utilisées pour la communication entre le titulaire du compte et l'AGD&A. De la sorte, le titulaire du compte reçoit automatiquement un relevé quotidien de l'état de son compte client.

Les données incomplètes et/ou incorrectes peuvent être adaptées en contactant le Service Recettes du Département Comptabilité de l'AGD&A via l'adresse da.accounting.revenues@minfin.fed.be

Depuis le 04.02.2008, tous les paiements en faveur de l'Administration des Douanes et Accises doivent être effectués sur le compte suivant :

- Numéro de compte SPF Finances Département Comptabilité : 679-2002705-43
- CODE IBAN : BE66 6792 0027 0543
- CODE SWIFT ou Code d'identification de la banque : PCHQBEBB
- Adresse
 - SPF Finances Département Comptabilité
 - Rue : North Galaxy – A 7 – Boulevard du Roi Albert II, 33 boîte 388
 - Code postal : 1030
 - Commune : Bruxelles

Plus d'informations :

- Présentation :
https://www.naforna.be/fr/system/files/20230706_Pr%C3%A9sentation_GT_QEG_1.pdf
- Site web AGD&A : https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/finances-eori/comptabilit%C3%A9 (PDF avec informations sous <Paiement au profit des Douanes et Accises=>)

Point 2 de l'ordre du jour : Réforme CDU

L'AGD&A donne un premier aperçu de la réforme du CDU. Il est important de signaler que cette réforme est une proposition et pas encore un document définitif.

La réforme du CDU est une réforme ambitieuse et étendue de l'Union douanière UE, proposée par la Commission européenne le 17 mai 2023. La réforme répond à la pression actuelle que subit la douane européenne, à savoir un accroissement énorme des volumes commerciaux, notamment dans le e-commerce, ainsi que du nombre de contrôle à effectuer aux frontières.

Grâce à ce nouveau cadre, l'Union aspire à préparer la Douane à une période plus verte et plus numérique et à contribuer à un marché intérieur plus sûr et concurrentiel. En adoptant une transformation numérique, l'objectif est entre autres de simplifier les procédures douanières et de remplacer les déclarations traditionnelles par une approche de contrôle plus intelligente, orientée données.

Au cours de la présentation, l'AGD&A explique quelques modifications et nouveautés marquantes. Dans ce cadre, elle explique qu'il est impossible de parcourir/expliquer l'ensemble du document et de son contenu.

Plus d'informations :

- Présentation :
https://www.naforna.be/fr/system/files/20230706_Pr%C3%A9sentation_GT_QEG_1.pdf
- Site web UE – Réforme CDU
https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/eu-customs-reform_en
- Have Your Say : Un sondage public est actuellement en cours. Un apport d'input est possible jusqu'au 24 octobre
https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13316-Revision-of-the-Union-Customs-Code_en

Des remarques peuvent être transmises au convenor du Groupe de Travail pour septembre 2023. L'AGD&A pourra les soumettre lors de discussions ultérieures au niveau de l'UE.

Point 3 de l'ordre du jour : MACF

Au cours de la réunion, Kevin Verbelen (Agoria) et Patrick Verluys (AGD&A) apportent davantage d'informations sur le MACF.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) (Carbon Border Adjustment Mechanism - CBAM) est le mécanisme de l'Union européenne visant à limiter le bilan carbone et à soutenir l'ambition écologique de l'UE.

Le MACF contribue à réduire le bilan carbone en encourageant les producteurs des pays hors UE à rendre leurs processus de production plus verts. Il sera introduit progressivement et commencera à être d'application sur l'importation de certaines marchandises et précurseurs sélectionnés dont la production est gourmande en carbone et qui courent le risque de pertes comme le ciment, le fer et l'acier, l'aluminium, les engrais, l'électricité et l'hydrogène.

En Belgique, le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - DG Environnement intervient comme autorité compétente.

Plus d'informations :

- Présentation :
https://www.nafora.be/fr/system/files/20230706_Pr%C3%A9sentation_GT_QEG_2_4.pdf
- Site web UE – MACF
https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en
- Site web DG Environnement
<https://climat.be/politique-climatique/europeenne/cbam>

Mise à jour : Le 17 août, le règlement d'exécution MACF pendant la période transitoire et les Annexes au règlement d'exécution MACF pendant la phase transitoire ont été publiés sur le site web de l'UE (voir ci-dessus lien sous Documents législatifs).

Point 4 de l'ordre du jour : Origine

- Israël:
Depuis le 16 mai 2023, un nouveau code de l'Union Y864 est obligatoire pour les marchandises importées dans l'UE avec comme origine préférentielle Israël. Conformément aux accords entre l'UE et Israël, les produits fabriqués dans les colonies israéliennes situées dans les territoires placés sous administration israélienne depuis juin 1967 ne peuvent pas bénéficier du traitement tarifaire préférentiel au titre de l'accord d'association UE-Israël. Depuis lors est apparue l'obligation de porter sur les justificatifs d'origine préférentielle émis en Israël : le code postal et le nom de la ville, du village ou de la zone industrielle où a eu lieu la production conférant le caractère originaire. Et ce, sur tous les justificatifs d'origine préférentielle émis ou dressé en Israël. Sans mention de ce code et mention de votre document d'origine, votre demande d'origine sera rejetée.
- Les Seychelles : Depuis le 1^{er} juin 2023, passées vers le Systèmes REX UE. Ce passage implique que plus aucun certificat EUR.1 et/ou déclaration d'origine ne sera accepté dans le cadre de l'autorisation d'exportateur agréé.
- Ghana : Depuis le 20 août, le Ghana utilise un système propre pour les exportateurs enregistrés. Ce passage implique que plus aucun certificat EUR.1 et/ou déclaration d'origine ne sera accepté dans le cadre de l'autorisation d'exportateur agréé.
Attention : Le Ghana n'applique donc pas le système REX UE.

Plus d'informations :

- Site web AGD&A
 - o https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/douane/origine
 - o <https://financien.belgium.be/fr/Actualites/origine-pr%C3%A9f%C3%A9rentielle-nouveau-code-de-l%E2%80%99union-y864-pour-les-marchandises-d%E2%80%99origine>
 - o https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/rex-l%E2%80%99auto-certification
 - o https://financien.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/douane/origine/pays-acp-afrique-cara%C3%AFbe-et-pacifique/ue-ghana

La prochaine réunion doit encore être fixée, prévue à l'automne 2023.